



Heritage de ma mere recu de ma mere

Par **den**, le **23/11/2008** à **03:56**

Bonjour,

Ma mere a recu en heritage 1/10 eme d'une maison de son arriere - grand pere. La maison a ete vendu et la part de chacun est de 22000 euros. Les 9/10 des heritiers ont signe les documents pour liberer la somme. Un des heritiers refuse de signer les documents sous pretexte qu'il aurait des dettes qui bien entendu n'existe pas. Quelle est la solution pour les 9 heritiers puissent recuperer les sommes prevus dans l'heritage dans les meilleurs delais. Il a t-il une loi qui protege les 9/10 ? Doit-on ester une action en justice ? Peut-on demander a l'heritier qui refuse de faire une lettre de desistement , afin que les autres puissent en beneficier pleinement ?

En vous remerciant
Bien cordialement
Denis Ferret